

# Domaine public

## Alerte au Kis latin!

Le Vaudois Jean-François Leuba, toujours souriant mais fort strict sur le code et les alinéas, serait-il devenu un chef de la justice et police authentiquement libéral? Aussi libéral que son collègue démocrate-chrétien Clemens Stöckli de Bâle-Campagne ou que le socialiste Paul Harnisch de Schaffhouse: ils ont eux aussi annoncé le retrait de leur canton de la trop célèbre «Convention sur le développement et l'exploitation d'un système d'informatique de la police criminelle de toute la Suisse (KIS)?»?

Sûrement pas. M. Leuba est toujours celui qui déclarait en décembre 1979 à la «Gazette de Lausanne»: «KIS n'a pas l'importance politique que ses adversaires lui donnent» (GdL, 16.12.1979). Importance technique en revanche démontrée: il faut désormais un (gros) ordinateur pour gérer les fichiers de police, méthodes modernes obligent. A criminalité organisée, police organisée et demie.

Le besoin étant démontré, c'est-à-dire postulé puis mis en évidence, le site de l'ordinateur reste à déterminer.

En fédéraliste grand teint, M. Leuba ne veut pas d'un grand frère installé à Berne, à l'instigation de M. Furgler qui pis est. Il ne veut pas davantage d'un gros ordinateur de police à la seule charge du canton de Vaud. Entre les deux, il y a l'échelle romande, ou plutôt latine, qui convient à merveille. Du coup, M. Leuba dénonce la Convention instituant le KIS helvétique, se taille au passage une image de juriste libéral, préoccupé de la protection des personnes et des données qui les concernent, et poursuit sa collaboration au KIS latin, ins-

titué par ce que le professeur Morand a dénommé un «concordat administratif oral».

Joli tour de passe-passe en vérité, auquel il fallait pourtant s'attendre. Dans l'interview précitée, M. Leuba déclarait ouvertement: «Les cantons romands se sont groupés pour utiliser un ordinateur de police, à Genève, les cantons s'équipant de terminaux. Et cela fonctionne.»

En effet. Tous les cantons romands (sauf Jura, qui se tâte) et le Tessin sont ainsi reliés à un fichier latin, «mémorisé» à Genève depuis une bonne demi-douzaine d'années. La gestion du système coûterait moins d'un million par an (le fonctionnement du KIS fédéral était budgétisé à 4 millions par an), dont la majeure partie (Fr. 400 000.—) à la charge du canton-hôte (Genève). Le canton de Vaud a pour sa part dépensé Fr. 80 000.— en 1978 et Fr. 212 000.— en 1979, et budgétisé Fr. 304 000.— pour les deux années suivantes.

On ne sait pas même exactement quelles données sont enregistrées à Genève. Y trouve-t-on la transcription intégrale des dossiers manuels tenus dans les cantons, ou «seulement» les renseignements, moins détaillés, prévus pour le KIS fédéral? Et qu'en est-il des «personnes avec antécédents»? Quid des rapports avec le «Moniteur suisse de police» et des interconnexions avec Interpol?

Pas un mot sur tout cela, mais des flots de salive et d'encre sur le problème, fondamental, de la protection des données — ou plus exactement des personnes concernées.

Sur le plan fédéral, des directives ont été établies pour l'administration — mais ne vaudraient donc pas pour la gestion d'un système institué par convention intercantionale!

Sur le plan cantonal, Genève et Vaud ont légiféré — très souplement dans le second cas. Mais avec

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 611 29 octobre 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Francine Crettaz  
André Gavillet  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
J. Cornuz  
Gil Stauffer

# 611

## Alerte au Kis latin!

*prudence: les postulats de la protection des données (droit d'accès et le cas échéant droit à la rectification, radiation automatique après un certain délai, etc.) ne valent pas pour les fichiers de police. Malheur à celui qui a eu affaire à la police judi-*

### QU'EN PENSE LE CONSEIL FÉDÉRAL? UNE SOCIALISTE INTERVIENT AU NATIONAL

81.493 I Jaggi – Fichier romand informatisé de police  
(30 septembre 1981)

Les cantons romands ont établi une banque de données pour le traitement et le stockage des renseignements de police. Il semble que la constitution de ce fichier intercantonal situé à Genève (KIS romand) repose sur un «concordat administratif oral».

- Le Conseil fédéral a-t-il connaissance d'un tel arrangement, respectivement du KIS romand?
- Cette banque de données constitue-t-elle une espèce de modèle réduit du KIS envisagé à l'échelle de tout le pays, et des essais-pilotes du même genre sont-ils prévus en Suisse alémanique?
- Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il la «base légale» du KIS romand, et que pense-t-il de l'ignorance dans laquelle les citoyens sont tenus à ce sujet, ce qui les prive de tout moyen de droit?
- Comment la création d'un tel fichier central de police peut-elle être envisagée avant la rédaction de la législation modèle (Mustergesetz) sur la protection des données dans le secteur public cantonal? Dans l'attente de cette loi, comment la question du droit d'accès et des possibilités de correction est-elle réglée?
- Le Conseil fédéral sait-il comment le KIS romand est financé? En d'autres termes, quelle part des montants budgétés ces dernières années par les cantons romands au titre des fichiers de police informatisés est-elle parvenue à la Confédération pour les frais d'étude et de préparation d'un éventuel système informatique fédéral de police criminelle?

*Cosignataires: Affolter, Ammann, Saint-Gall, Bäumlin, Bircher, Borel, Braunschweig, Brézaz, Carobbio, Christinat, Crevoisier, Daffion, Deneys, Duvoisin, Eggenberg-Thoune, Eggli, Forel, Gerwig, Gloor, Grobet, Herczog, Hubacher, Leuenberger, Loetscher, Magnin, Mauch, Meizoz, Morel, Morf, Müller-Berne, Nauer, Neukomm, Ott, Reimann, Renschler, Riesen-Fribourg, Robbiani, Roy, Schmid, Uchtenhagen, Vannay, Wagner, Weber-Arbon, Zehnder*  
(43)

*ciaire, et surtout à celui qui connaît quelqu'un qui a eu affaire, etc.*

*Le KIS fédéral, lui, a un plomb dans l'ordinateur central: le système ne saurait être développé avant que 80% du financement soit assuré. Avec six cantons adhérents à la Convention (BE, FR, ZH, VS, NE et les deux Appenzell), on reste loin du compte. La technologie moderne n'y change rien.*

*Même si à certains égards une collection de dossiers manuscrits demeure plus dangereuse qu'un fichier informatisé, même si l'ordinateur provoque des angoisses en partie injustifiées, il faut évidemment combattre le KIS, le latin comme le fédéral. Dans les Grands Conseils romands, l'attention et l'opposition se sont concentrées sur le projet cher à M. Furgler et à la Conférence des Directeurs cantonaux de la Justice et Police. Et pendant ce temps, le KIS latin se mettait en place, surmontait ses petites maladies de jeunesse, et s'affirmait au point de permettre à M. Leuba d'annoncer le repli vaudois sur l'ordinateur de Genève — sans le dire bien sûr, et en sauvant à la fois popularité nécessaire, conviction fédéraliste et image libérale.*

### MIGROS

## Qu'est-ce qui fait tricher les gérants?

On attend avec un intérêt immense et un peu d'inquiétude les suites — difficiles — de l'affaire «A bon entendeur/Migros» à propos des dates-limite de vente maquillées — c'est «A bon entendeur» qui l'a démontré — pour «rajeunir» les produits périssables vendus aux étalages Migros.

Nul doute que cet affrontement Wahli-Arnold donnera lieu à un procès en règle des émissions intéressantes les consommateurs, et à des attaques violentes contre la télévision en général (la récolte des signatures pour l'initiative de l'Alliance des Indépendants contre le monopole de la SSR en est

au sprint final, plus difficile encore que les dix-sept mois déjà écoulés).

Pour l'instant, Pierre Arnold espère s'en tirer en parlant du «zèle» de certains gérants. On est sympathiquement solidaire au sein de la Communauté Migros...

Reste à s'interroger sur la logique d'un système de carotte/bâton, qui incite des gérants de magasin à tricher sur le datage des produits.

En réalité, la mécanique des incitations et des motivations est poussée si loin à la Migros, où le résultat d'exploitation est roi, que les responsables à tous les niveaux, et particulièrement à celui du point de vente, en viennent à chercher les récompenses (ou plutôt les non-pénalisations) par tous les moyens.

Pour «sortir» la marge prescrite, le gérant doit lutter contre tous les facteurs, largement incontrôlables, de la «démarque inconnue»: vol à l'étalage, coulage par le personnel, produits avariés. En plus, il doit veiller à n'avoir ni ruptures de stocks, ni produits périssables aux rayons des «périssables» (viande, fruits et légumes, etc.). Les renvois à la centrale régionale de produits ayant dépassé la date-limite de vente sont répertoriés par succursale et par rayon — et signalés comme témoins d'une mauvaise politique d'achat/vente. De là à tricher sur les étiquettes M-Data — avec une éventuelle complicité à la centrale de préemballage — il n'y a qu'un pas, résultat d'un conflit de motivation (l'exigence de rentabilité face à la morale d'entreprise).

NB. Les produits périssables non «rajeunis» n'en sont pas gaspillés ni détruits pour autant: retirés des magasins Migros, ils vont dans les cuisines des snacks de la même entreprise, dans les cantines qu'elle gère (y compris celle de la TV à Genève jusqu'à sa reprise par Nestlé!), bref dans ces ménages collectifs supposés moins délicats que les privés.

## Le PDG qui vient du froid

*Etrange, cette appréhension d'actionnaires à l'idée qu'un Allemand prendrait en main la direction générale de la holding Nestlé.*

*Etrange, parce qu'un Français a présidé pendant des années aux destinées de la maison sans un murmure chauvin.*

*Etrange, parce que l'introduction d'actions nominatives a été prévue en son temps pour assurer la stabilité nationale des propriétaires d'actions. Pas de paquets, détenus par des actionnaires, tels qu'ils seraient en mesure d'imposer un coup de force.*

*Etrange, parce que la société multinationale a toujours expliqué que sa finalité était différente de celle de la Suisse et qu'en cas de tension internationale grave toutes dispositions sont prises pour un repli sur les Etats-Unis. Et on n'a jamais entendu d'actionnaires contester cette politique métanationale.*

*Alors, c'est quoi cette sensibilité chatouillée?*

## VAUD

## Le b a ba: un écolier une écolière

On le sait aujourd'hui: le Conseil d'Etat vaudois a rejeté les recours des parents d'écolières refusées à l'enseignement secondaire en vertu d'une différenciation des barèmes pour les filles et les garçons. La violation du principe de l'égalité de traitement inscrit depuis peu dans les constitutions fédérale et vaudoise servait de fondement à ces recours (voir DP 598, 2.7.1981).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise notamment qu'«il s'agit d'une différenciation de traitement fondée non pas simplement sur le sexe des candidats, mais sur l'aptitude réelle de ces derniers

à s'adapter aux exigences de l'examen, de manière à sauvegarder l'égalité des chances». En effet, «des barèmes différenciés sont également établis pour tenir compte des différences constatées chez les élèves des différentes régions du canton».

L'objectif concret du système en vigueur jusqu'ici serait donc d'assurer, dans les classes secondaires, la parité filles-garçons et la proportionnalité régionale. On peut se demander quels arguments évoquerait le Conseil d'Etat devant un recours exigeant, par exemple, la représentation proportionnelle des différentes catégories socio-professionnelles? Pourquoi, de plus, ce souci de sauvegarder l'égalité des chances n'intervient-il qu'à cette étape de la formation? Si, lors de l'examen les candidats présentent des différences d'aptitudes, ces dernières s'estomperaient-elles au cours des études secondaires à tel point que l'on n'ait plus à s'en préoccuper par la suite, même si, curieusement, on constate qu'il y a plus d'étudiants que d'étudiantes.

C'est dire que la réponse du Conseil d'Etat n'est pas satisfaisante, car l'examen est justement — pour reprendre la définition qu'en donne le Petit Robert — une «série d'épreuves destinées à déterminer l'aptitude d'un candidat à entrer dans une école...». Le non-sens d'une différenciation de traitement fondée sur l'aptitude des candidats saute alors aux yeux. L'examen doit donc être pris comme tel et si les filles y sont favorisées, c'est peut-être les épreuves elles-mêmes qu'il s'agit de remettre en cause. Apporter des correctifs à l'examen revient, en définitive, à le considérer comme une institution déficiente qui exige des analgésiques.

## ÉLECTIONS VAUDOISES

## L'épreuve majoritaire

Il est vrai que les roses ne sont pas venues de France, comme mimosa au printemps. La gauche socialiste vaudoise stagne.

Inévitablement, la presse a donné un coup d'amplificateur, beaucoup plus sonore que la réalité des faits, au moins dans les premières «manchettes» et pour le parti socialiste.

L'épreuve du nouveau mode de scrutin était inévitablement difficile à assumer pour un parti peu riche en «notables» (au sens le plus positif du terme). La compensation se retrouvera dans des élections partielles qui pourront être disputées devant le peuple.

Entre le travail concret sur le terrain, qui n'exclut pas l'imagination et la réflexion purement théorique qui s'inscrit dans le verbe, le dosage du parti à la rose est peut-être à revoir.

## DOMAINE PUBLIC

## Tous comptes faits

**Envois à l'essai. Finalement, pourquoi encombrer nos lecteurs avec ces petits appels à la recherche de nouveaux abonnés?**

**Tous comptes faits, une évidence: l'avenir de cet hebdomadaire est vraiment entre les mains de ses amis. Seule leur fidélité permet à DP de continuer à paraître; c'est connu et c'est la rançon du refus de toute publicité, de toutes subventions. Et seule leur collaboration active permet à DP d'augmenter vraiment son rayonnement.**

**Sur ce dernier point, la démonstration est vite faite. Des campagnes d'abonnement menées sur la base de listes d'adresses non sélectives, du type abonnés au téléphone par exemple, pour être fort coûteuses en temps et en argent, n'en sont pas moins très peu «rentables»: au mieux un à trois nouveaux abonnés pour cent envois «à l'essai». L'état des finances du journal ne permet pas, de toute façon, de multiplier ce genre de tentatives. En revanche, lorsque nos amis nous donnent des adresses de personnes «à qui ils veulent du bien», la proportion de nouveaux abonnés enregistrés en fin de compte peut être jusqu'à dix fois supérieure à celle des campagnes «à l'aveugle». Cqfd: quand nous vous disions que nous comptons sur vous...**

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

## Les rentiers: un autre visage de la Suisse

Il y a les clichés d'une Suisse prospère, où les moins favorisés jouissent encore agréablement des retombées de la place financière, de la paix du travail et de la neutralité. Et puis il y a la réalité.

On ne niera pas, bien sûr, que par rapport à la majeure partie des habitants de la planète, les Suisses soient privilégiés parmi les privilégiés. Mais dans les limites de l'oasis, l'aisance est-elle vraiment le lot de tous? Cette aisance invoquée par les puissances financières pour le maintien de leurs priviléges: attention à ne pas tuer la poule aux œufs d'or! cette aisance vantée par la droite conservatrice pour bloquer le développement de la politique sociale: on en a déjà assez fait comme ça! Le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) s'est donné les moyens de décortiquer la réalité de l'aisance helvétique. Dès 1975, lancement d'une étude sur les «genres et degrés d'indépendance des rentiers suisses».

La situation faite aux vieux: un point ultra-sensible à bien des égards. Politique: le poids des rentiers pèse et pèsera toujours davantage dans l'exercice de la démocratie. Social: la solidarité face au troisième âge est la pierre de touche de toute politique sociale digne de ce nom. Economique: le pouvoir d'achat des personnes âgées, clef de voûte d'une «relance» de la consommation intérieure (loisirs, etc.). Pour ne situer que ces enjeux-là.

Automne 1979, les premiers chiffres sont sortis, dans une certaine précipitation. Et depuis lors, l'essentiel de la recherche a été publié, progressivement (référence utile: «Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz», Haupt, Berne 1980, publié sous la responsabilité de W. Schweizer): on sait enfin quelque chose de la Suisse profonde.

On passera sur les polémiques nombreuses qu'ont suscitées ces colonnes de chiffres. Des polémiques qui ne sont nullement taries aujourd'hui. Il faut admettre qu'au total, dans le concert des réactions, ce sont celles de la droite patronale, vigoureusement orchestrées et répandues, qui ont marqué l'opinion. Dès octobre 1979, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) rendait son diagnostic, mille fois repris; nous citons encore: «(...) Tout cela dénote un degré d'équilibre remarquable, si on ne prend pas pour critère l'égalitarisme le plus extrême (...) L'affirmation selon laquelle un petit nombre de personnes touche à d'immenses revenus tandis que la majorité de la population serait obligée de tirer le diable par la queue est donc tout à fait contraire à la réalité.»

### DES SLOGANS À LA RÉALITÉ

Et il faut admettre qu'une lecture rapide des travaux et des descriptions fournies par W. Schweizer, le chercheur mandaté par le FNRS, autorisait cet optimisme. Il suffisait de se contenter des moyennes, d'extrapoler rapidement et l'aisance économique générale des rentiers en Suisse prenait une petite allure scientifique, venant juste à point pour justifier des slogans électoraux.

A l'époque, «Domaine public» avait été le seul à crier casse-cou, mettant l'accent sur le piège des moyennes, fournissant d'autres conclusions à partir d'un examen attentif des chiffres à disposition<sup>1</sup>. Aujourd'hui, il s'agissait d'aller plus loin, d'approfondir l'analyse de l'étude sur la situation économique des rentiers: toujours grâce à un financement du FNRS, Pierre Gilliland s'est mis à ce travail. Reprenant les données qui elles-mêmes ne sont pas contestées, se basant toujours sur le même «échantillon», dont la représentativité a été attestée par des expertises requises par le FNRS, il parvient à une grille différente, impressionnante, de la répartition des revenus dans notre pays. Notamment en ce qui concerne les rentiers.

C'est ce tableau original<sup>2</sup> d'une importance considérable que nous vous livrons aujourd'hui. Des faits, des faits bruts. Un autre visage de la Suisse. Difficile, très difficile à digérer. Suffisamment éloquent pour que nous vous le confions sans plus de commentaire, pour une semaine.

PS. Pour mémoire. Sont examinés ici les cumuls du revenu et de la fortune des rentiers, échantillon représentatif pour 1976 de l'ensemble de la population en âge d'obtenir une rente AVS. Critère de base: le revenu net, défini dans l'étude originale comme le «revenu brut, diminué des cotisations AVS, des frais de production, des intérêts des prêts et des amortissements». La collecte des renseignements a été faite au moyen des déclarations fiscales (avec les distorsions — évasion fiscale plus forte, certainement, chez les hauts revenus — que cela comporte; il s'agit donc du revenu du «ménage du rentier interrogé», qu'il vive seul ou avec son conjoint non inclus dans l'échantillon).

<sup>1</sup> Voir DP 514, 20.9.1979: «Recherches «neutres» et rentes politiques»; et l'analyse des chiffres fournis à l'époque par W. Schweizer: DP 532, 7.2.1980, puis DP 536 à 538, mars 1980.

<sup>2</sup> Ces travaux seront publiés, développés, par le Mouvement populaire des familles, dans le prochain numéro du «Monde du Travail». L'étude de Pierre Gilliland fera l'objet d'une publication ultérieure, indispensable, que nous ne manquerons pas de vous signaler.

### PROSPÉRITÉ

## Moins de mille francs par mois

*Considérons de plus près ce schéma qui est, répétons-le, l'un des documents les plus révélateurs que DP ait jamais publiés sur l'état de la Suisse d'aujourd'hui. Et mettons les points sur les «i». Les données sur les rentiers sont rangées par ordre croissant du revenu net, puis réparties en dix catégories.*

gories de 10% chacune: on appelle décile chacune des tranches de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés. Le critère du «classement»: les revenus (les déciles par ordre croissant de fortune seraient différents). Ainsi, le premier décile, ce sont les rentiers qui ont les plus faibles revenus; et le dixième décile, les rentiers aux revenus les plus confortables.

Soyons clairs. Les rentiers du premier décile ont un revenu annuel inférieur à 9800 francs (moins de 820 francs par mois). Les rentiers du deuxième décile, un revenu compris entre 9800 et 12 400 francs. D'où ce constat: près d'un cinquième des rentiers, vivant seuls ou en couple, ont un revenu inférieur à 1000 francs par mois.

A l'autre extrémité (10<sup>e</sup> décile), les rentiers bénéficiant des revenus les plus élevés ont au minimum 50 600 francs par an (4200 francs par mois au minimum), certains disposant d'un revenu de plusieurs centaines de milliers de francs.

Le revenu moyen de 29 400 francs a permis à certains de conclure que tout allait pour le mieux dans la meilleure des démocraties (2450 francs par mois). Mais il faut bien admettre que sept rentiers contribuables sur dix ont un revenu inférieur à la moyenne. Et qui plus est, celle-ci est fortement tirée vers le haut par les revenus très élevés: la médiane, c'est-à-dire la limite qui sépare la population des rentiers en deux groupes égaux, est de 20 900 francs (1750 francs par mois). Voilà qui corrige nettement le diagnostic!

Encore quelques notes. En arrondissant les proportions, on constate que, avant impôt:

- les rentiers aux revenus les plus faibles (premier décile) ont 3% de l'ensemble des revenus et 1% de la fortune totale déclarée par les rentiers;
- les rentiers du décile supérieur concentrent entre leurs mains d'une part des revenus (34%)

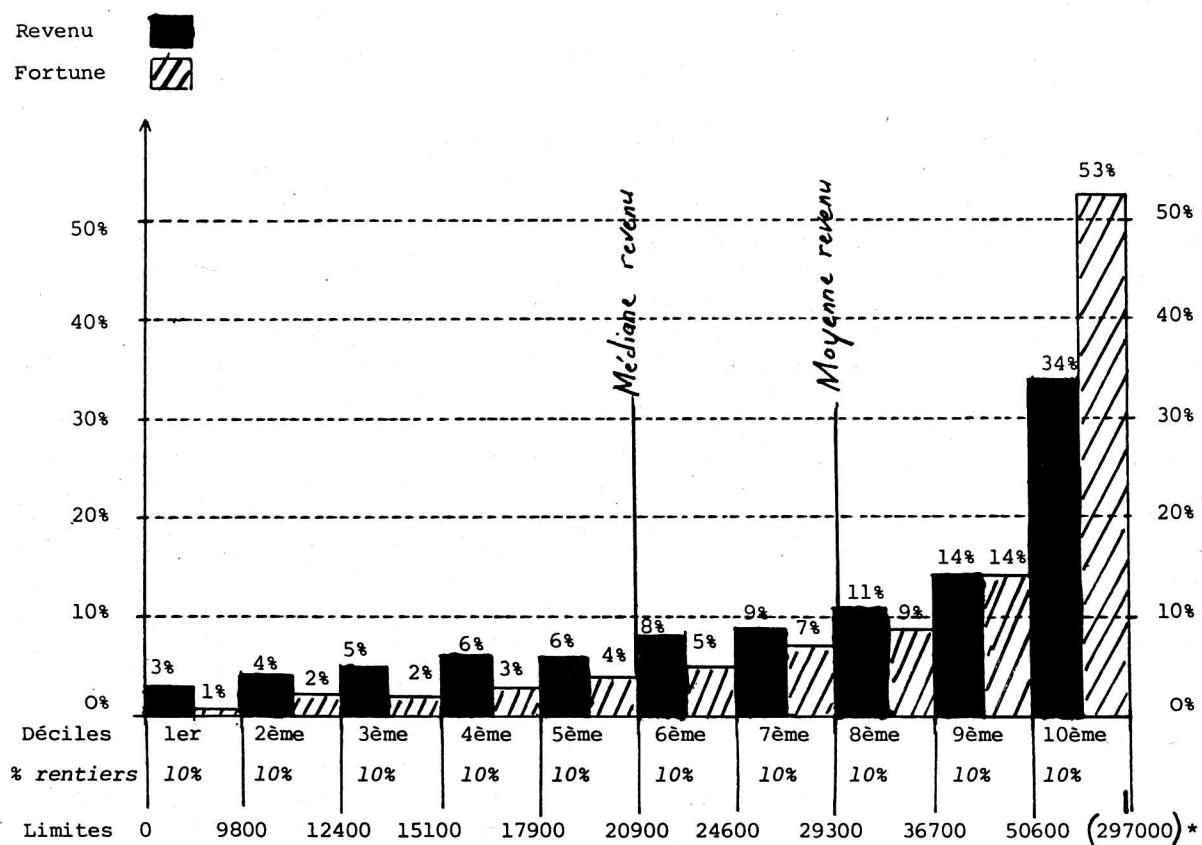
équivalant à ceux des six déciles (32%), à revenus faibles ou s'approchant de la moyenne, et d'autre part une masse de la fortune équivalant à celle des neuf autres déciles;

— les rentiers des deux derniers déciles cumulent près de la moitié des revenus (48%) et les deux tiers de la fortune (67%), tandis que les rentiers des

deux premiers déciles ont 7% des revenus et 3% de la fortune.

Certes, l'impôt corrige partiellement ces déséquilibres (nous aborderons cette question). Mais à ce stade-là du portrait, quels déséquilibres, quelles disparités! Le mythe de la prospérité helvétique rejaillissant sur tous et toutes a vécu.

## Les rentiers en 1976 selon leurs revenus et leur fortune



\* La limite supérieure est, dans l'échantillon pris en compte, de 745 000 francs; est retenue ici la moyenne du dernier centile (le 1% des rentiers disposant des revenus les plus élevés).  
Totaux pour les rentiers: 100%. Les contribuables sont classés du plus faible au plus haut revenu.

## Pour un Prix Nobel suisse

«... Je nie hautement que j'aie jamais *prêché des doctrines subversives de l'ordre légal*, et que j'aie émis aucun de ces *principes dissolvants* qui, si je comprends bien le *Nouvelliste*, ont été propagés dans le pays depuis...»

— Ah! encore ces querelles entre les gauchistes et le *Nouvelliste valaisan*...

— Vous n'y êtes pas. Le *Nouvelliste* dont il est question n'est pas le *Nouvelliste valaisan*, mais le *Nouvelliste vaudois*. Quant à l'auteur de ces lignes, on a cessé depuis bien quelque temps de le considérer comme un gauchiste prêchant «des doctrines subversives de l'ordre légal», puisqu'il a sa statue, à Montbenon, Lausanne: Alexandre Vinet, qui s'exprime ci-dessus dans une *Réclamation* de mars 1846! Nul doute, cependant, que les bonnes âmes de l'époque n'aient vu en lui un «rouge». En tout cas, l'un de ses écrits fut déféré aux tribunaux! (A propos de Montbenon, j'ai connu une vieille institutrice, qui, ayant donné rendez-vous à ses élèves pour le départ de la «Fête du Bois» à Montbenon, précisément, entendit l'un d'eux (ou l'une d'elles), sept ans, expliquer à un camarade qui n'avait pas entendu, ou pas écouté, qu'on avait rendez-vous sur le «benon» de la maîtresse!...)

\* \* \*

Une fois de plus, j'ai été consterné par le «Nobel» de littérature, ou plus exactement par le fait qu'il n'a pas été attribué à Frisch (ou à Dürrenmatt, ou aux deux!).

Pour ce qui est de *Canetti*, j'ignorais complètement qui il était. Un peu ahuri, tout de même, de constater que le *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes, paru dans les années 50-60, n'en savait pas plus que moi, de même que le premier *Supplément* au dit, paru en 1969; de même encore que le deuxième *Supplément* (1975). Tout de

même, Elitis (prix Nobel 1979) et Milosz (prix Nobel 1980), étaient-ils du moins signalés...

A partir de quoi, on pourra conclure:

- ou que le jury a attribué son prix à un (presque) inconnu, le révélant ainsi au grand public — ce qui serait tout à son honneur;
- ou que Larousse fait bien mal son travail;
- ou encore, qu'à date récente, les grands écrivains ont perdu le prestige international qu'ils avaient autrefois.

Il est vrai que le Nobel commença par une erreur illustre: pouvant choisir entre Zola, Tolstoï et

Homas Hardy (pour n'en citer que trois), il décerna son premier prix à Sully Prudhomme! Mais il est vrai aussi que par la suite, il honora plusieurs «contemporains capitaux», l'Italien Pirandello, par exemple.

Larousse, encore. Nous célébrons beaucoup, ces jours, le centenaire de Guy de Pourtalès — lequel est ignoré des douze volumes du Dictionnaire encyclopédique!

Ou alors, c'est que je n'ai pas su trouver? Un ami me signale que *Nerval* figurait bel et bien dans l'anthologie de G. Pélissier: il fallait chercher sous *Gérard* (de *Nerval*)!

J. C.

### NOTES DE LECTURE

#### Ce qui se passe «à Berne»

Les hauts fonctionnaires écrivent rarement leurs mémoires, ce qui prive la postérité d'un complément utile aux mémoires des hommes politiques. Le livre d'Albert Weitnauer, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères<sup>1</sup>, est donc exceptionnel. Jusqu'ici, c'est essentiellement la partie consacrée à sa mise à la retraite un peu anticipée qui semble avoir retenu l'attention des observateurs professionnels. On y trouve heureusement beaucoup plus et en Suisse romande bien des personnes intéressées par ce qui se passe «à Berne» devraient faire l'effort de lire en allemand ce volume (il nous paraît improbable qu'une traduction française paraisse un jour).

C'est la partie descriptive qui m'a paru la plus intéressante en raison de l'importance des acteurs évoqués. On y trouve une allusion à l'isolement de deux jeunes Bâlois disséquant et refaisant le monde dans les tea-rooms de la Ville fédérale (ce qui confirme entre autres que les Romands ne se sentent pas les seuls isolés à Berne). Il s'agit de l'auteur et de M. Albert Grübel, actuellement chef de la Délé-

gation suisse auprès de l'OCDE et ancien directeur de l'OFIAMT — notons que quatre «grands commis» de la Confédération sont issus de la même classe du Gymnase humaniste ancienne manière de Bâle: l'auteur, le professeur Werner Guldmann, directeur de l'Office fédéral de l'aviation civile, Eduard Lehmann, ancien directeur du Contrôle fédéral des finances et Michael Gelzer, ancien ambassadeur de Suisse à Bonn.

Au fil des pages, des renseignements détaillés sur de nombreux acteurs de notre vie économique et politique. On y apprend par exemple dans quelles circonstances l'auteur a rédigé et présenté le programme électoral du Parti radical suisse pour les élections nationales de 1963.

En bref, l'intérêt de cet opuscule, ce ne sont pas seulement les réflexions de l'auteur sur quelques problèmes majeurs de notre vie nationale, comme l'adhésion de la Suisse à l'ONU, dont il est partisan: le livre est une excellente chronique de notre diplomatie politique et économique après la guerre.

C. F. P.

<sup>1</sup> Albert Weitnauer: «Rechenschaft». Artemis Verlag Zürich/München 1981 (39 francs).

## Topologie des espaces habités de Blaise P.

Je regarde droit devant moi, par-dessus la machine, et je vois Clavius, légèrement à gauche en bas. Je monte un peu: presque au centre, Ptolemaus. Je monte encore: le noir du fond du ciel puis le bord de la carte (Hallwag de la lune au 1/5 000 000).

Suit, dans l'oblique du mur, une grande photo d'un opilion des murailles qui n'a plus que sept pattes, le pauvre, posé sur un calcaire ravagé par l'eau. Au-dessus encore, une grande reproduction d'une photographie de la Galaxie d'Andromède. Au centre, l'ellipse à bords gazeux, flanquée de ses deux compagnons galactiques. Tout autour et jusqu'aux bords de l'image, des milliers de points blancs sur le fond noir qui sont autant d'étoiles ou de galaxies. J'en prends deux, n'importe où.

Et je ferme les yeux. Et je me déroule un grand écran sous le crâne et je me fais du cinéma. Et je regarde.

Et je vois.

La Flotte Humaine! Fantastique manœuvre du commandant Palmer! Bien joué: les vaisseaux duglaari ont maintenant Sylvanna derrière eux et, cette fois, ces salauds de Dougs ne gagneront pas...<sup>1</sup>

Et j'entends.

Jessica, utilisant la Voix. Pétrifiant. Une tempête Coriolis commence à souffler sur Dune. Un ver des sables plonge...<sup>2</sup>

Voilà Tschaï.

Tsssss - tsssss. Les gicle-sable! Et le Wankh. Le Chasch. L'Homme-Dirdir. Les Pnumes, tellement étranges.<sup>3</sup>

S'avance Rama.<sup>4</sup>

Etranger, définitivement?

\* \* \*

Sans doute la proportion des romans de science-

fiction ratés, asthmatiques, filandreux, est-elle écrasante. Sans doute les traductions sont-elles souvent mauvaises, les textes sabrés par des éditeurs escrocs, les présentations ou résumés complètement imbéciles. Grossso modo: 90% de déchets. Il faut donc beaucoup en lire pour parvenir à extraire, rarement, un livre valant le déplacement. Combien en ai-ju lu ou tout au moins parcouru? Probablement plus de mille, dont neuf cent cinquante tout aussitôt effacés des mémoires.

Mais il y a ceux qui restent et s'incrustent, se vrillement un chemin vers l'ailleurs et le demain et, par-delà le récit même, posent des questions compactes sur la nature même de la pensée et de l'imagination.

\* \* \*

Entre Madame Bovary et Jessica (cf. <sup>2</sup>), il y a X dimensions d'écart. Flaubert n'invente rien: il assemble, rassemble, retrouve, décrit, décape et révèle du quotidien. Myopie géniale. Jeux de miroirs. Les pieds et de l'auteur et du lecteur restent dans leurs godasses respectives. Herbert, lui, invente Jessica, lui crée un monde «ex nihilo», la dote de la Voix. Géniale presbytie. La réalité commence au-delà de la distance hyperfocale. (Laissons de côté les grosses ficelles Tarzan-Tintin du roman. De toute manière, elles n'attachent pas tout et, si l'on en restait à ce tarif-là, Racine, Corneille et la Bible seraient facilement réductibles à du simple spaghetti-western, sur fonds alternés de Wagner et Tino Rossi.)

Par conséquent, l'imaginaire de Herbert — ou d'autres bons auteurs de SF — a des piles et des moteurs qui débitent et tournent quasiment en sens inverses de ceux des auteurs courants, toujours plus ou moins réalistes socialistes (le monsieur, la dame ou le tracteur et ses problèmes sur fond d'inflation ou de soleil couchant).

Hugo (Victor), évidemment, c'est grandiose et ça valait bien des funérailles nationales. Mais c'est, en quelque sorte, géologique. Terrien. Océanique.

Spinrad, ou Moorcock, ou van Vogt, ou Vance, c'est différent. On gagne une dimension.

L'imaginaire crève le plafond.

D'où une question plate: où les (grands) auteurs de SF vont-ils chercher ces concepts, ces scènes, ces objets, ces mondes si pareillement étrangers? (A noter, en passant, que le cinéma de SF, lui, parce qu'il est précisément une représentation, n'est pas encore parvenu à rendre ne serait-ce que le centième, malgré de louables efforts, de l'imaginaire romanesque de la SF.)

Question tarabustante: comment, dans ces espaces peu ou prou pascaliens, l'imagination va-t-elle puiser? Que cherche-t-elle à rejoindre? Par quoi est-elle poussée? Quelles racines, quels mécanismes? Comment se fait-il qu'un quelconque processus, réputé impossible et déclaré tel par la raison parce que contrevenant, par exemple, à la loi de non-contradiction, puisse s'établir dans l'imagination? Et plus loin: comment se fait-il que nos assemblées de neurones aient créé des concepts (l'infini de l'espace-temps) alors même qu'elles n'en ont aucune représentation sensible?

Ach, c'est compliqué.

Et c'est le moment d'aller changer le lange-culotte de miss Airelle, sinon elle va de nouveau avoir le cul rouge.

Et bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

<sup>1</sup> N. Spinrad, «Les Solariens». (Semble devenu introuvable.)

<sup>2</sup> F. Herbert, «Dune» et «Les enfants de Dune», Ed. Laffont.

<sup>3</sup> J. Vance, «Tschai». Divers éditeurs.

<sup>4</sup> F. Hoyle, «Rendez-vous avec Rama». Ed. Laffont.

## Ecologistes contre syndicalistes

Tarte à la crème des lendemains d'élections dans la presse quotidienne genevoise et les milieux syndicaux: les méchants écologistes sans scrupules ont fait élire leurs candidats au détriment de gentils syndicalistes innocents qui ne s'abaissent pas à faire campagne pour les leurs. Leitmotiv devenu traditionnel, largement propagé une fois de plus par des journalistes aux petits pieds qui rêvent de voir la gauche éclater sur le modèle anglais.

Pas de campagne des syndicats pour «leurs» candidats? C'est évidemment contraire à la réalité (il y a bien eu campagne, par exemple, pour trois membres de la FTMH). C'est au surplus totalement étranger aux mœurs syndicales genevoises: les militants socialistes s'en aperçoivent à chaque congrès lorsqu'il s'agit d'élire leur comité directeur. Reste le constat, en effet: succès «écologiste» (et pas seulement à travers la gauche) et stagnation syndicale. Pour trouver une explication plausible à ce double phénomène, il s'agit de remonter au-delà de la campagne électorale et de ses effets mobilisateurs (ou peu mobilisateurs: voyez le Parti du Travail dont l'un des nombreux instruments de campagne était une pseudo-fiche de mobilisation).

### TÉMOIGNAGE

## Le TF cuisine à l'électricité

*La manchette de «La Suisse», 24.10.1981, pour les lecteurs vaudois: «Tout électrique: le canton de Vaud remis au pas».*

*On se souvient que le peuple vaudois s'était permis d'accepter une initiative populaire (2.12.1979) sur les économies d'énergie, demandant entre autres qu'un frein soit mis à un gaspillage particulièrement*

D'abord se demander si réellement les syndicalistes ont un message spécifique à faire passer dans un Grand Conseil. Les «travailleurs» n'ont-ils pas été aussi bien défendus pendant la dernière législature par une Claire Luchetta-Rentchnik, qui est souvent intervenue sur des questions de formation professionnelle ou de sécurité du travail, ou par un Christian Grobet, sur des déconfitures d'entreprises ou la protection contre les licenciements? Tous deux «écologistes»...

On est loin ici des querelles de personnes au sens électoral du terme: la crédibilité des députés dans leur travail de parlementaire, semaine après semaine, le contenu concret de leurs options, voilà les racines de l'effet mobilisateur, s'il existe encore. Et là, il faut admettre que les têtes de file écologistes mobilisent plus efficacement leurs troupes que les responsables syndicaux.

Sur cette lancée, avançons que, dans la société moderne, les options politiques, sociales, culturelles, tiennent beaucoup plus aux représentations et aux aspirations qu'aux mandats officiels. Un véritable leader ouvrier ou employé passerait-il mieux le test électoral qu'un fonctionnaire syndical? Et finalement, la double activité, la double ambition de certains «permanents» ne se poursuit-elle pas aux dépens de l'activité syndicale proprement dite?

*ment absurde: le chauffage électrique. Un certain nombre de vendeurs de matériel électrique, des propriétaires d'immeubles, des producteurs d'électricité et des privés désireux de se chauffer électriquement firent alors recours — après l'adoption de la loi «ad hoc» au Grand Conseil vaudois — devant le Tribunal fédéral contre cette décision du peuple vaudois. Ces recourants avaient manifestement peur de perdre des sous. Le Conseil d'Etat vaudois se vit alors obligé de défendre la décision du peuple devant le TF et mandata un avocat pour préparer le dossier.*

*Cet avocat vint me voir pour discuter des arguments qu'on pourrait présenter en faveur de la décision populaire.*

*Le fait de devoir défendre une décision du peuple devant une instance judiciaire me paraissait être le monde à l'envers. Néanmoins, avec l'aide bénévole du professeur Borel, je préparai un certain nombre d'arguments contre le chauffage électrique. Nous pensions (à tort, semble-t-il) que le problème relevait du domaine de l'économie énergétique. D'où la démonstration suivante: mise en évidence, chiffres à l'appui, que ce mode de chauffage mène à un gaspillage effréné d'énergie, surtout si l'électricité qui l'alimente est produite par des centrales nucléaires dont le rendement est pitoyable; mise en évidence aussi que la propagation du chauffage électrique rendrait le pays encore plus dépendant de l'étranger pour son approvisionnement énergétique.*

*L'avocat de la partie adverse présenta une réplique hargneuse dont le but essentiel semblait être de jeter le discrédit sur ma personne et non de contrer mes arguments.*

*De toute manière, le professeur Borel et moi-même étions à côté du sujet. L'approvisionnement énergétique du pays et l'emploi judicieux de l'énergie ne sont pas des préoccupations qui méritent l'attention. Pour le TF, sur toile de fond juridique, ce qui compte est uniquement d'ordre financier, liberté du commerce et de l'industrie: il ne faut pas que les vendeurs d'électricité et de matériel électrique perdent de l'argent. Très important, ça.*

*Les débats des juges de Mon-Repos ont par ailleurs porté sur la question de savoir s'il s'agissait d'une mesure de police économique ou d'une mesure de police des constructions.*

*Et moi qui croyais naïvement qu'il s'agissait d'un problème d'énergie.*

*Il faudra que je me recycle.*

Pierre Lehmann